



DÉLÉGATION SÉNATORIALE

AUX ENTREPRISES

Créée fin 2014, la Délégation sénatoriale aux entreprises réunit **42 sénateurs** ; membres de tous les groupes politiques et de toutes les commissions législatives.

Présidé par Serge Babary (Les Républicains - Indre-et-Loire), elle est chargée :

- · d'informer le Sénat sur la situation et les perspectives de développement des entreprises,
- · de recenser les obstacles à leur développement,
- de proposer des mesures visant à favoriser l'esprit d'entreprise et à simplifier les normes applicables à l'activité économique, en vue d'encourager la croissance et l'emploi dans les territoires.



Serge Babary, Sénateur d'Indre-et-Loire, Président de la Délégation

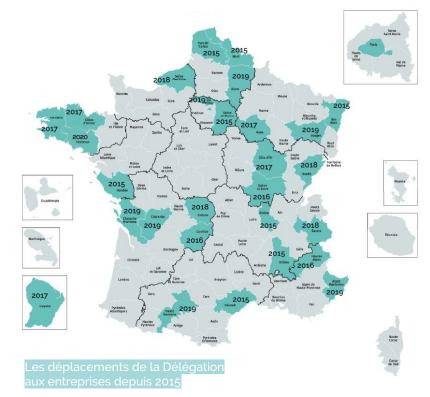
UNE DÉLÉGATION À L'ÉCOUTE DES ENTREPRENEURS

ET À LEUR RENCONTRE SUR LE TERRAIN

La Délégation aux entreprises a effectué plus de 25 déplacements en France, à la rencontre des entrepreneurs, depuis 2015.

Elle développe aussi une approche comparative pour faire valoir les bonnes pratiques identifiées à l'étranger, au cours de missions à Londres, Berlin, Bruxelles, Copenhague, La Haye, Stockholm.

Depuis sa création, la Délégation a ainsi pu échanger avec plus de 1 000 entrepreneurs.



MIEUX IDENTIFIER LES BESOINS

La Délégation organise des réunions tant au Sénat que dans les territoires, des immersions dans les entreprises, et prend toute initiative en vue d'une meilleure identification des besoins économiques et sociaux des entreprises : simplification normative, transmission d'entreprise, recrutement, accompagnement de la transition numérique des PME, RSE...

AGIR POUR Y RÉPONDRE



- Rapports d'informations assortis de propositions
- Évaluation des politiques publiques
- Propositions de loi et d'amendements
- Organisation de la Journée des Entreprises réunissant chaque année plus de 150 entreprises pour débattre au Sénat

Elle est compétente pour examiner les dispositions des projets et des propositions de loi comportant des normes applicables aux entreprises







LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE LA DÉLÉGATION

AUX ENTREPRISES

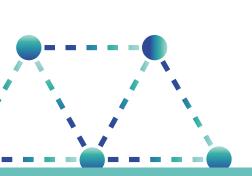
SIMPLIFIER LA VIE DES ENTREPRISES

- rapport « Droit du travail : ce dont les entreprises ont besoin » 2016
- rapport « Simplifier efficacement pour libérer les entreprises » 2017
- rapport « La surtransposition du droit européen en droit français : un frein pour la compétitivité des entreprises, suivi d'une proposition de résolution visant à revenir sur les surtranspositions réglementaires pesant sur la compétitivité des entreprises françaises en 2018
- rapport « Pour une France libre d'entreprendre » 2018
- amendements aux projets de loi « Macron »
 « Rebsamen » « Sapin 2 « travail » « ESSOC »
- propositions de loi visant à alléger le fardeau administratif des entreprises



DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE

- proposition de loi visant à développer l'apprentissage comme voie de réussite en 2016
- amendements dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, du 5 septembre 2018
- soutien à l'équipe de France des métiers et à la candidature de la France pour accueillir les Olympiades des métiers à Lyon en 2023





FACILITER LATRANSMISSION D'ENTREPRISE

- rapport « Moderniser la transmission d'entreprise en France : une urgence pour l'emploi dans nos territoires » 2017
- proposition de loi 2018 sur ce sujet

SOUTENIR LE COMMERCE DE CENTRE-VILLE

Avec la Délégation aux collectivités territoriales, **proposition de loi** portant Pacte national de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs en 2018



GARANTIR UN MEILLEUR ACCÈS DES ENTREPRISES AU NUMÉRIQUE

- rapport "Accès des PME à la fibre : nonassistance à concurrence en danger ?" 2020
- proposition de loi "pour une concurrence facilitant l'accès des clients professionnels à la fibre optique en 2020"

Suivez les travaux de la Délégation sénatoriale aux entreprises sur : http://www.senat.fr/commission/entreprises

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS TRANSFORMATIONS :

- rapport « Des compétences de toute urgence pour l'emploi et les entreprises » 2020
- rapport « Responsabilité sociétale des entreprises (RSE): une exemplarité à mieux encourager" 2020 et proposition de loi à ce sujet »

LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA DÉLÉGATION POUR LA SESSION PARLEMENTAIRE 2021

- La poursuite des déplacements à la rencontre des entrepreneurs dans les territoires
- Le suivi des travaux d'information et de contrôle de la Délégation
- Soutenir les entreprises face à la crise du coronavirus et aux difficultés économiques qu'elle entraine (proposition de résolution à ce sujet)
- La cinquième édition de la Journée des entreprises reportée en avril 2021
- Une veille continue sur les travaux législatifs ayant un impact sur les entreprises, notamment les PME

UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION ET DE COMPARAISON POUR ÉCLAIRER

En appui et en complémentarité avec les commissions législatives permanentes, la Délégation aux entreprises développe une approche comparative pour faire valoir les bonnes pratiques identifiées en France comme à l'étranger. Elle fait réaliser des études pour analyser l'impact, pour les entreprises, de certaines dispositions législatives.



Suivez les travaux de la Délégation sénatoriale aux entreprises sur :

http://www.senat.fr/commission/entreprises

Contact: delegation-entreprises@senat.fr